

Versement
1601 W 1-22

Identification :

Intitulé/ Analyse : Communes et syndicats intercommunaux

Dates extrêmes : 1947-2003

Importance matérielle : 2,30 mètres linéaires

Contexte :

Service producteur : Service des prestations administratives

Service versant : Syndicat départemental des eaux de l'Aube (S.D.D.E.A.)

N° d'entrée du versement : 56920, 56680-56684

Date d'entrée du versement : 05/07/2011 ; 19/04/2012

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : Immédiat

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : 2 janvier 2014

Présentation

Présentation du service producteur

L'Association Départementale des Distributions d'Eau de l'Aube a été créée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1943. En 1999, elle devient le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (S.D.D.E.A.).

Regroupant 434 communes (chiffre 2013), le S.D.D.E.A. assure deux missions principales :

- il est une fédération de collectivités (communes et syndicats intercommunaux) qui ont en charge les services de l'eau, de l'assainissement des eaux usées, et pour certaines de l'aménagement des rivières de l'Aube ;
- il est un organisme de mise en commun de moyens en matériels et en personnel qui permet aux collectivités de disposer de services susceptibles d'apporter leur savoir faire et leur expérience tant en matière administrative et comptable que juridique ou technique.

Pour intervenir dans ses trois domaines de compétences (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées et aménagement des rivières), le S.D.D.E.A. dipose de 5 services :

- le Service Général,
- le Service des Prestations Administratives,
- le Service de Maintenance et de Travaux,
- le Service de Maîtrise d'œuvre,
- le Service Public de l'Assainissement.

Le Service des Prestations Administratives est le collaborateur direct des élus responsables des services d'eau ou d'assainissement pour lesquels il réalise :

- la préparation, l'animation et le suivi des réunions,
- la rédaction des délibérations,
- l'élaboration et le suivi de l'exécution des budgets,
- l'établissement des mandats, des titres de recettes et la tenue de la comptabilité,
- la mise en place des plans de financements des investissements,
- la rédaction et l'édition des rapports annuels ou d'activités,
- la négociation ou la renégociation des emprunts,
- la facturation de l'eau et de l'assainissement,
- la gestion des abonnés.

Intérêt du versement

Ce versement est le premier effectué par le S.D.D.E.A. depuis sa création. Il reflète l'activité du Service des Prestations Administratives entre 1947 et 2003.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-2	Communes	1970-2001
3-22	Syndicats intercommunaux	1947-2003

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE

1601 W 1 - 2 Communes

1970 - 2001

1601 W 1 Commune d'Arrentières, service assainissement.- Rôles d'assainissement

1996 - 2001

1601 W 2 Commune de Val-d'Orvin, service des eaux.- Déclaration de TVA : états trimestriels

1970 - 1992

1601 W 3 - 22 Syndicat intercommunaux

1947 - 2003

1601 W 3 - 10 Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Bouilly, Villery, Souligny

1947 - 1999

1601 W 3 Budgets, comptes administratifs

1947 - 1964

1601 W 4 Budgets, comptes administratifs

1965 - 1974

1601 W 5 Comptabilité des travaux dans les lotissements : devis, décomptes, plans, correspondance

1972 - 1980

1601 W 6 Cahiers de comptabilité

1992 - 1999

1601 W 7 Rôles d'eau

1972 - 1980

1601 W 8 Rôles d'eau

1981 - 1983

1601 W 9 Rôles d'eau

1983 - 1989

1601 W 10 Correspondance

1976 - 1980

1601 W 11 - 19 Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Chamfleury-Salon

1956 - 2003

1601 W 11 - 13 Budgets, comptes administratifs

1956 - 1995

1601 W 11 1956-1979

1956 - 1979

1601 W 12 1980-1991

1980 - 1991

1601 W 13 1992-1995

1992 - 1995

1601 W 13 - 14 **Dossiers individuels de réunions**

1983 - 1993

1601 W 14 1983-1987

1983 - 1987

1601 W 15 1988-1993

1988 - 1993

1601 W 16 Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Chamfleury-Salon.- Participation des communes pour la défense de l'incendie : délibérations, correspondance

1984 - 1988

1601 W 17 Cahiers de comptabilité

1992 - 1997

1601 W 18 Bordereaux de décompte de consommation des abonnés

1996 - 2003

1601 W 19 Rapports annuels de relevés de compteurs d'eau

2000 - 2003

1601 W 20 - 22 **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Rosnay-l'Hôpital**

1981 - 1995

1601 W 20 - 21 **Rôles d'eau**

1981 - 1995

1601 W 20 1981-1984

1981 - 1984

1601 W 21 1985-1995

1985 - 1995

1601 W 22 Cahiers de comptabilité

1992 - 1994